**Le casque doit être homologué**

**Savoir décrypter une étiquette d'homologation de casque moto**

 Deux types d'étiquettes attestant cette homologation sont à envisager

* Etiquette verte sur laquelle est imprimée la norme NF (NF S 72.305)

ou

* Etiquette sur laquelle est imprimée la norme européenne (E + numéro indiquant le pays de fabrication) en conformité avec la nouvelle réglementation européenne (le Règlement n°22, Amendement 04, ou Amendement 05). Cette marque d'homologation est signalée par un cercle à l'intérieur duquel se trouve la lettre E, suivie du numéro distinctif du pays qui a accordé l'homologation, et du numéro d'homologation.

- Le chiffre après le E indique l’origine du pays d’homologation. (1 pour l'Allemagne, 2 pour la France, 3 pour l'Italie, 4 pour les Pays-Bas, 5 pour la Suède, 6 pour la Belgique, 7 pour la Hongrie, 8 pour la Tchécoslovaquie, 9 pour l'Espagne, 10 pour la Yougoslavie, 12 pour l'Autriche, 13 pour le Luxembourg, 14 pour la Suisse, 16 pour la Norvège, 17 pour la Finlande, 18 pour le Danemark).  
- Sur la deuxième ligne on trouve une série de chiffres commençant par 04 (norme 22-04) ou 05 (norme 22-05). Il est bon de savoir que la France a refusé le règlement 22-03 (étiquette orange). Ce symbole doit être aussi apposé sur l'écran du casque.  
- Quant à la dernière série de chiffres, elle désigne le numéro de série de production.   
- Apparue avec le règlement 22-05, une lettre indique ensuite la prise en compte des tests supplémentaires par rapport à la norme 22-04.  
Les tests supplémentaires sont :  
- Un test d’impact sur le menton.  
- Un test sur les éléments qui peuvent s’accrocher en cas de dérapage.  
La significagion des lettres est la suivante :  
La lettre J précise qu'il s'agit d'un casque jet (sans mentonnière),  
La lettre P précise que ce casque assure la protection minimal de la mâchoire.  
Les lettres NP rappellent que la mentonnière n’a pas répondu au test d’impact sur le menton et donc que la protection maxillaire n'est pas intégrale.  
Les lettres JP indiquent la double homologation Jet et intégral. C'est le casque pour certains casques modulaires permettant de rouler mentonnière relevée, ou de certains casques Jet haut de gamme proposant une mentonnière.   
Malheureusement rien n'indique le niveau de protection atteint. On ne sait pas, à la seule lecture de l'étiquette, si le casque est au dessus du niveau de protection minimale pour l'homologation : niveau minimum ou protection optimale ? Ces valeurs ne sont pas en effet communiquées par les fabricants. C'est pour cela que nous vous conseillons de consulter les bancs d'essai de casques.